



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 février 2023  
Français  
Original : arabe

---

**Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable**

Genève, 30 janvier-3 février 2023

Point 6 c) de l'ordre du jour

**Élaboration de recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable à l'égard des menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux, y compris, le cas échéant, sur la manière dont ils pourraient contribuer à négocier des instruments juridiquement contraignants, notamment pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace**

## **Contribution de la République arabe d'Égypte aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable**

**Soumise par la République arabe d'Égypte\***

### **I. Principaux risques et menaces actuels et potentiels et menaces pesant sur la sécurité des systèmes spatiaux**

#### **1. Menaces pesant sur la composante spatiale des systèmes spatiaux**

##### **a) Types de menaces pesant sur la composante spatiale**

- Actes de destruction totale d'objets spatiaux.
- Fragmentation délibérée d'objets spatiaux.
- Destruction des dispositifs électroniques d'objets spatiaux au moyen d'armes à énergie dirigée.

##### **b) Sources des menaces pesant sur la composante spatiale**

- À l'heure actuelle, *la militarisation de l'espace et la course aux armements* sont l'une des plus dangereuses sources de menace pour les systèmes spatiaux, qu'elles peuvent conduire à détruire ou à fragmenter. La course aux armements n'est donc plus un phénomène qui concerne uniquement les pays technologiquement avancés, puisque les problèmes qu'elle pose ont des répercussions pour les pays émergents dans le domaine spatial. Il convient également de noter à cet égard que la militarisation de

---

\* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



l'espace est utilisée comme moyen de gestion des conflits armés entre États, ce qui menace la paix et la sécurité internationales.

- *La multiplication des débris orbitaux* menace l'intégrité physique de la composante spatiale. En effet, l'augmentation du nombre de débris et de fragments d'objets risque de causer des dommages, ces corps pouvant entrer en collision avec des objets spatiaux et ainsi les détruire ou les empêcher totalement ou partiellement de fonctionner.
- Du fait de *l'absence de régulation de la circulation dans l'espace*, les objets spatiaux risquent de se percuter. L'espace extra-atmosphérique est caractérisé par l'absence de mécanisme ou dispositif central destiné à gérer la circulation des objets (tel que l'Union internationale des télécommunications, qui régleme les signaux et les fréquences radio de manière à prévenir toute interférence), et les documents publics actuellement disponibles ne sont pas assez rigoureux pour garantir la régulation efficace de la circulation des objets dans l'espace. Cela entrave et menace grandement la capacité qu'ont les États qui s'engagent nouvellement dans des activités spatiales de déterminer les orbites que doivent suivre les satellites qu'ils lancent à des fins de développement ou à d'autres fins pacifiques.
- *L'utilisation de sources d'énergie nucléaire* dans certains objets spatiaux peut causer des dommages à d'autres objets proches, en cas d'avarie ou de fuite radioactive dans l'espace.

## **2. Menaces pesant sur la composante terrestre des systèmes spatiaux**

### **a) Types de menaces pesant sur la composante terrestre**

- Actes de sabotage ou de destruction de stations de réception au sol.
- Détérioration d'équipements spatiaux au sol au moyen d'armes à énergie dirigée.
- Cyberattaques visant les données des stations au sol.

### **b) Sources des menaces pesant sur la composante terrestre**

- Actes terroristes ciblant la composante terrestre des systèmes spatiaux.
- Incapacité de certains pays de se doter de capacités spatiales, qui les conduit à tenter d'acquérir illégalement des informations issues des systèmes spatiaux, par le vol de données dans les stations au sol ou le piratage des bases de données connexes.

## **3. Menaces pesant sur les canaux de communication entre les composantes spatiales et terrestres**

### **a) Types de menaces pesant sur les canaux de communication**

- Interception de communications.
- Actes d'obstruction et de brouillage.
- Interférence dans les fréquences utilisées par des satellites convergents.

### **b) Sources des menaces pesant sur les canaux de communication**

- Intention de certains pays de porter atteinte aux systèmes spatiaux, par des comportements responsables ou irresponsables ou des actes représentant une menace dans ce domaine, qui peuvent avoir des conséquences sur la sécurité internationale.

## **II. Actes et activités pouvant constituer des comportements responsables ou irresponsables ou représentant une menace dans le domaine spatial, et leurs conséquences potentielles sur la sécurité internationale**

### **1. Distinction entre comportement responsable et comportement irresponsable**

- Le critère permettant de distinguer un comportement responsable d'un comportement irresponsable d'un État dans le domaine spatial est la conformité du comportement ou des activités d'un État aux règles du droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes convenues pour que l'espace extra-atmosphérique demeure un environnement sûr, stable et durable, épargné par la course aux armements et les conflits.
- Toutes les sources de menaces pesant sur la composante spatiale, la composante terrestre et les canaux de communication qui sont mentionnées ci-dessus sont des exemples de comportements qui peuvent être considérés comme irresponsables de la part des États dans l'espace.

### **2. Nombreuses conséquences néfastes potentielles des comportements irresponsables sur la sécurité internationale**

- Émergence de conflits politiques résultant de la concurrence pour les ressources spatiales.
- Accélération de la course aux armements dans l'espace et hausse de la menace du recours à la force dans l'espace.
- Faiblesse et déclin de la confiance entre États, dont découle une réduction des possibilités d'utilisation pacifique de l'espace.
- Tendance croissante des États à faire un double usage des satellites, en violation des règles et normes internationales.

## **III. Principaux moyens proposés pour la poursuite de l'application de normes, de règles et de principes de comportement responsable et la réduction des risques de malentendus et d'erreurs d'appréciation en ce qui concerne l'espace**

1. Obliger les États à fournir des données exhaustives et exactes sur :
  - L'orbite et l'âge des objets spatiaux dont ils sont propriétaires et leur enregistrement auprès du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
  - Les fréquences des signaux radio qu'utilisent les objets spatiaux dont ils sont propriétaires et leur enregistrement auprès de l'Union internationale des télécommunications.
2. Obliger les États dotés de réseaux d'observation et de contrôle de l'espace à publier des données précises sur les objets spatiaux.
3. Élaborer un instrument international destiné à prévenir et à criminaliser l'utilisation d'armes faisant peser des menaces sur les composantes spatiales et terrestres, en complément des accords antérieurs, ou mettre à jour véritablement les instruments existants de manière à tenir compte des évolutions de l'environnement spatial.

4. S'efforcer d'établir des protocoles contraignants et des règles de principe régissant les activités des États dans l'espace, en attendant qu'un accord juridique global et contraignant soit conclu dans ce domaine.

5. Créer au niveau international un groupe de travail qui sera chargé de constituer un ensemble de définitions de termes techniques et spécialisés relatifs à l'espace – tels que le concept de comportement responsable des États – afin d'unifier les concepts qui pourront guider la rédaction de tout document de travail (convention, traité, code de conduite), qu'il soit international, régional ou sous-régional, à l'instar des définitions de termes qui ont été arrêtées dans le domaine du désarmement (armes conventionnelles, non conventionnelles, nucléaires, chimiques et biologiques).

6. Mettre l'accent sur les mesures de transparence en développant une culture en la matière, notamment en veillant à émettre des notifications préalables au lancement des satellites et à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux publiées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

---